

Présenté par  
**Valérie PÉCRESSE**  
Présidente du conseil régional  
d'Île-de-France

**ACCORD DE RELANCE ENTRE L'ETAT ET LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

## Sommaire

<a href="#">EXPOSÉ DES MOTIFS</a> .....	3
<a href="#">PROJET DE DÉLIBÉRATION</a> .....	4
<a href="#">ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION</a> .....	6
<a href="#">Accord de relance entre l'Etat et la Région Île-de-France</a> .....	7

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent rapport propose d'autoriser la Présidente à signer l'accord de relance Etat-Région qui doit permettre d'apporter, sur les années 2021 et 2022, une réponse conjointe à la triple crise sanitaire, économique et sociale qui affecte l'Île-de-France.

Cet accord vise notamment à :

- Soutenir les secteurs d'activités les plus éprouvés et les plus vulnérables de l'Île-de-France, afin de prévenir et limiter les destructions d'emplois ;
- Engager rapidement des actions s'inscrivant dans le cadre de priorités stratégiques régionales partagées ;
- Renforcer la coordination et le dialogue entre l'État, la Région et les partenaires locaux au service d'une approche territorialisée et différenciée de la relance en Île-de-France.

Il s'inscrit dans le cadre du plan pluri-annuel d'investissement de la Région Ile-France d'un montant de 20 milliards d'euros entre 2021 et 2027.

En renforçant la coordination des actions portées par l'Etat dans le cadre du plan France Relance et des initiatives déjà engagées par la Région, cet accord vise à apporter une réponse opérationnelle et ambitieuse à la crise, mais aussi à poursuivre la transformation de l'Île-de-France dans les domaines essentiels que sont la transition écologique, l'offre de transports collectifs, l'enseignement supérieur ou encore la santé.

Il constitue ainsi un socle de base des actions qui seront portées dans le cadre du CPER 2021 – 2027 et qui auront vocation à en prolonger les effets pour renforcer la résilience de l'Île-de-France.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**



**VALÉRIE PÉCRESSÉ**

## PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 14 DÉCEMBRE 2020

### ACCORD DE RELANCE ENTRE L'ETAT ET LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Le conseil régional d'Île-de-France,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code des Transports ;

**Vu** le code de l'Environnement ;

**Vu** la délibération n° CR 2020-028 du 11 juin 2020, relative à l'acte I du plan de relance économique, écologique et solidaire de la Région Ile-de-France ;

**Vu** l'accord de méthode du 30 juillet 2020, conclu entre l'Etat et les Régions ;

**Vu** l'accord de partenariat du 28 septembre, conclu entre l'Etat et les Régions ;

**Vu** l'avis n°2020-NN du Conseil économique, social et environnemental régional du NN sur le projet d'avenant au contrat de plan entre l'État et la Région Île-de-France ;

**VU** l'avis de la commission des finances ;

**VU** l'avis de la commission des transports et des mobilités ;

**VU** l'avis de la commission du développement économique et de l'innovation ;

**VU** l'avis de la commission de la santé ;

**VU** l'avis de la commission de la famille, de l'action sociale et du handicap ;

**VU** l'avis de la commission des affaires européennes ;

**VU** l'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;

**VU** l'avis de la commission de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;

**VU** le rapport n°CR 2020-071 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

**Article unique :**

Approuve l'accord de relance présenté en annexe à la délibération et autorise la Présidente du conseil régional à le signer.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**

**VALÉRIE PÉCRESSE**

## **ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION**

## **Accord de relance entre l'Etat et la Région Île-de-France**

# ACCORD DE RELANCE

## Protocole cadre

Le présent protocole, convenu entre :

**L'État** en Île-de-France, représenté par Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, ci-après désigné « *l'Etat* », ayant son siège 5 rue Leblanc, 75015 Paris

Et

**Le Conseil régional d'Île-de-France**, représenté par sa Présidente, Madame Valérie Pécresse, ci-après désigné « *la Région Île-de-France* », ayant son siège 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine,

- Définit le périmètre des actions agréées, la méthode de travail et les objectifs communs à l'État et la Région dans le cadre d'une approche territorialisée de la relance en Île-de-France ;
- Traduit la mobilisation conjointe de l'État et de la Région au service de la relance économique des secteurs les plus touchés par les conséquences de la crise du Covid.

## PREAMBULE

La crise sanitaire que traverse le pays depuis le début de l'année 2020 constitue un défi majeur par son ampleur, sa durée et ses formes. Elle a durement touché l'Île-de-France, tant au plan sanitaire – la région francilienne a été un des épicycles de la première vague – qu'au plan économique et social, notamment en raison de la forte concentration sur son territoire du tertiaire marchand et des activités culturelles et touristiques que les confinements impactent frontalement.

La réponse des acteurs publics comme du secteur privé atteste du dynamisme et de la résilience de ce territoire tout au long de la crise. La profondeur des chocs issus de la pandémie justifie néanmoins un effort renouvelé dont le présent accord de relance doit permettre d'assurer la continuité et l'efficacité.



La Région porte un plan de relance économique, écologique et solidaire inédit pour faire face à la crise et aider les différents acteurs et secteurs touchés à se relever. Il se décline en trois temps. L'acte I, d'un montant de 1,3 milliard d'euros – le plus élevé de France –, a été lancé en mai 2020 pour répondre aux urgences. Il a été dépensé à 90% en fin d'année 2020. L'acte II s'est concrétisé au travers de la Conférence Climat Ile-de-France organisée en septembre dernier et de ses 192 mesures pour une Ile-de-France plus verte, à la fois zéro émission nette (ZEN), zéro artificialisation nette (ZAN) et zéro ressource nette en misant sur l'économie circulaire. L'acte III se traduira dans le programme d'investissements pluri annuel sans précédent qui sera lancé en décembre 2020 et dont le budget 2021 sera une première traduction. Au total, le montant du plan d'investissement de la Région s'élèvera à 20 milliards entre 2021 et 2027.

Le plan France relance, présenté par le Premier ministre le 3 septembre dernier s'élève au niveau national à 100 milliards d'euros. Il constitue à la fois une réponse conjoncturelle forte à la crise économique engendrée par la pandémie et un plan d'investissement reposant sur trois priorités clairement identifiées : la transition écologique, la compétitivité économique et la cohésion sociale.

En formalisant des objectifs et des moyens communs aux services de l'État en région et au Conseil régional d'Île-de-France, le présent accord constitue une déclinaison régionale du plan France relance et de l'accord de partenariat Etat-Régions signé le 28 septembre 2020 par le Premier ministre et le Président de Régions de France.

Il manifeste l'engagement de l'État et de la Région au service de la relance des secteurs économiques les plus touchés par la crise, comme le soutien fourni avec constance aux entreprises affectées par le chômage partiel et la diminution de leur activité. Il vise également à répondre à l'urgence sociale qui touche les publics les plus vulnérables.

Instrument de soutien et de protection, la relance s'affirme enfin en Île-de-France comme un catalyseur des transformations engagées dans les domaines stratégiques que sont la transition écologique, en particulier relativement à l'évolution de l'offre de transports collectifs en Île-de-France, l'enseignement supérieur ou encore la santé.

## **OBJECTIFS**

Face aux chocs sociaux et économiques engendrés par la crise sanitaire en Île-de-France, le présent accord, à la suite des objectifs généraux du plan de relance national en matière de transition écologique, de compétitivité économique et de cohésion sociale figurant dans l'accord de partenariat signé entre l'État et les régions le 28 septembre 2020, vise en particulier :

- A soutenir les secteurs d'activités les plus éprouvés et les plus vulnérables de l'Île-de-France, afin de prévenir et limiter les destructions d'emplois ;
- A engager rapidement des actions s'inscrivant dans le cadre de priorités stratégiques régionales partagées ;
- A renforcer la coordination et le dialogue entre l'État, la Région et les partenaires locaux au service d'une approche territorialisée et différenciée de la relance en Île-de-France.

## **METHODES**

L'État et la Région conviennent de la nécessité de porter ensemble une action de relance. Celle-ci se déploie sur les deux prochaines années et s'articule avec les engagements pris dans le cadre du futur contrat de plan Etat-Région 2021-2027.

Le présent protocole porte sur des actions financées conjointement par l'État et la Région ou des actions conduites de façon distincte dans des domaines communs.

L'État mobilise plusieurs instruments pour la mise en œuvre territorialisée du plan de relance en Île-de-France : fonds de soutien, PIA4, DSIL, dotation de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments de collectivités locales, fonds friches, etc. Il mobilise ses opérateurs, notamment les Agences de l'eau, l'ADEME, et BPI France.

L'approche territorialisée de la relance est mise en œuvre grâce à des instruments communs d'information, d'échanges, de concertations :

- Le comité régional de suivi de la relance supervise le déploiement des mesures territorialisées du plan de relance. Il est co-présidé par le Préfet de région, la Présidente du Conseil régional et le directeur régional des finances publiques. Il réunit des représentants des services déconcentrés de l'État, des collectivités territoriales et des chambres consulaires. Ce comité effectue un bilan mensuel des actions conduites ;
- Les collectivités locales, les partenaires sociaux et les acteurs de terrain (associatifs, agences et opérateurs, etc.) sont associés à la mise en œuvre du plan au niveau régional.

Plus particulièrement, l'État et la Région :

- Sont associés dans l'animation des 25 bassins d'emplois franciliens, et participent tous deux, dans le cadre du SPER et du PRIC, à la politique de lutte contre le chômage sur le territoire ;
- Co-animent la démarche « Territoires d'industrie », qui fait l'objet d'un renforcement dans le cadre du plan de relance ; ils instruisent à ce titre en commun les projets relevant du fonds d'accélération de la relance industrielle dans les territoires (FSIT) ;
- Siègent à la gouvernance d'opérateurs publics fortement mobilisés par le plan de relance, comme l'ADEME ou BPIFrance ;
- Portent en commun le volet régionalisé du quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA4), dont 11 des 20 milliards d'euros seront mobilisés pour la relance ;
- Co-président le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) qui est l'instance de concertation et de mise en cohérence des politiques du logement à l'échelle de la région francilienne.

## **PRIORITES ET DOMAINES D'ACTION PARTAGES**

Parmi les actions conduites par l'État et la Région dans le cadre de leurs plans de relance respectifs, les domaines suivants constituent des priorités communes. Ils constituent, pour les parties au présent accord de relance, des objets privilégiés de coordination des actions conduites.

## **1. Le soutien aux entreprises, à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation**

Le soutien à la poursuite d'activité des entreprises franciliennes repose sur la mobilisation d'outils nationaux comme la prolongation des prêts garantis par l'État (130.000 signés en Île-de-France depuis le début de la crise), la prise en charge du chômage partiel, la baisse des impôts de production, le recours au fonds de solidarité et le renforcement des fonds propres des entreprises.

Ces politiques se conjuguent aux instruments portés par la Région, que l'État s'engage à faciliter, à l'instar de son fonds résilience, des prêts rebonds à taux zéro, des chèques numériques, de l'aide aux loyers des commerçants ou des aides en direction des secteurs culturel, agricole ou touristique. Au total, 400.000 entreprises franciliennes ont déjà pu bénéficier d'une aide de la région.

L'association systématique de la Région aux CODEFI illustre la forte coordination entre l'État et la Région dans le domaine du soutien aux entreprises en difficulté.

S'agissant du développement industriel du territoire et du soutien à l'innovation, l'État et la Région animent conjointement la démarche « Territoires d'industrie », instruisent les dossiers éligibles au FSIT et en conduisent une revue d'accélération hebdomadaire, participent au pilotage des cellules régionales aéronautique et automobile, et de manière générale déploient des instruments destinés à soutenir l'activité, l'investissement et la transformation, notamment numérique des entreprises.

S'agissant de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le cadre de la relance, l'État et la Région ajoutent respectivement 19 et 64 millions d'euros, par le biais d'un avenant au CPER 2015-2020 pour la poursuite de certaines opérations, notamment celles qui ont été impactées par la crise sanitaire.

Le CPER 2021-2027 tire enfin parti du plan de relance afin d'accélérer l'investissement dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation : un milliard d'euros seront ainsi apportés, à parts égales par l'État et la Région, à un programme d'investissements ambitieux en matière d'immobilier universitaire, de vie étudiante et de recherche.

## **2. La lutte contre le chômage et l'accompagnement vers l'emploi**

Afin de faciliter l'entrée dans l'emploi des jeunes, le plan « un jeune, une solution » permet de déployer des mesures concrètes d'aide, à commencer par la priorité donnée à la Garantie jeunes, des dispositifs incitatifs (notamment la compensation des charges sociales pour les moins de 26 ans) et favorise l'accès à l'alternance ou à l'apprentissage (contrats d'apprentissage, prolongation du délai d'accueil en CFA, etc.).

Le renforcement du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) constitue un instrument commun décisif dans la réussite de cette stratégie. Dans le cadre du plan de relance porté par la région, le PRIC a été révisé de manière à étendre son public cible, à accélérer le calendrier d'entrée en formation et à orienter davantage les formations sur les secteurs en tension et d'avenir, tels que le bâtiment, les travaux publics, le numérique ou le sanitaire et social. S'agissant en outre de l'aide au permis de conduire des jeunes, l'Etat s'efforcera de soutenir cette action déployée par la région Ile-de-France, avec des financements sur des crédits PRIC ou à défaut, sur ses

fonds propres. Au total, c'est près d'un milliard d'euros que la région Ile-de-France consacra dans le cadre de son plan de relance au titre de la formation professionnelle.

Toujours dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », et pour illustrer l'implication concrète des parties dans des actions communes, l'État et la Région ont ouvert à la rentrée 2020 243 places supplémentaires en Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) à raison d'une indemnisation par l'État de 2.500 euros par place. Un programme massif de créations de nouvelles places est par ailleurs prévu, jusqu'à 925 places entre 2021 et 2022, dans un cadre qui tient compte de la tension immobilière en Ile-de-France. La Région consacra 30 millions d'Euros à l'investissement ou au développement de nouvelles places dans les écoles de soignants franciliennes. L'État contribuera à ces créations à hauteur de 8.000 euros par place et s'efforcera de prendre en charge d'éventuels surcoûts via le PRIC notamment.

### **3. Le développement des mobilités**

Dans le cadre de la relance, l'État et la Région ajoutent respectivement 868 et 1.719 millions d'euros, par le biais d'un avenant au CPER 2015-2020 pour 2021 et 2022, dans les infrastructures franciliennes de transports. Ces nouvelles ressources permettront de poursuivre et sécuriser le financement des importants travaux sur le réseau francilien pour améliorer les transports du quotidien.

La Région et l'État sont par ailleurs engagés dans le soutien au financement du franchissement urbain de Pleyel (FUP), pont urbain qui instaurera des continuités structurantes pour le territoire. L'État et la Région apporteront chacun 20 millions d'Euros pour boucler le financement du projet.

Le développement du vélo constitue, au sein du domaine des mobilités, une ambition commune aux plans de relance portés par l'État et la Région. Une dotation supplémentaire de 100 millions d'euros sur deux ans dans le cadre de France Relance pour le Plan vélo, doit permettre de financer les projets régionaux de pérennisation des « coronapistes » ou de continuité cyclable. La Région Ile-de-France poursuivra de son côté la mobilisation d'une enveloppe de 300 millions d'euros pour financer les axes du RER vélo. L'État et la Région s'accordent pour mutualiser leurs efforts financiers autour de ce réseau structurant visant à développer la pratique du vélo en Ile-de-France.

En matière de transports fluviaux et d'infrastructures portuaires, des crédits supplémentaires du plan de relance renforceront la capacité d'investissement des principaux opérateurs (VNF, HAROPA). Ils seront programmés dans la contractualisation inter-régionale Ile-de-France / Normandie, afin d'assurer la cohérence des investissements sur l'axe Seine.

### **4. La transition écologique**

L'État et la Région partagent, dans le cadre de la relance en Île-de-France, la même ambition transformatrice au regard des enjeux liés à la transition écologique.

Le plan de relance de l'État consacre plus de 30 milliards d'Euros à la transition écologique en favorisant le développement du report modal vers les transports en commun et les mobilités actives, la rénovation thermique, le développement de l'économie circulaire ou de l'hydrogène.

Dotée de 2 milliards d'euros au sein du plan France relance, la rénovation thermique des bâtiments publics se traduit en Île-de-France par un programme ambitieux relatif à l'immobilier de l'État, une dotation supplémentaire de plus de 100 millions d'euros afin de favoriser la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales, ainsi que des programmes touchant le logement étudiant et les lieux d'enseignement. A titre d'exemple, le Conseil régional d'Île-de-France consacre 50 millions d'euros à des travaux de rénovation thermique dans les lycées de la région.

Plus globalement, la Région réaffirme son engagement de consacrer plus de 10 Md€ aux dépenses ayant un impact positif sur l'environnement entre 2020-2024 et que ces dépenses représentent plus de 50 % du budget régional chaque année.

La mobilisation des friches urbaines constitue un enjeu majeur en Île-de-France, tant du point de vue de la qualité environnementale, de la lutte contre les émissions de CO2 liées aux déplacements et à l'étalement urbain, que de celui de l'aménagement et de la sobriété foncière. A cet effet, dans le cadre du plan de relance, il est mis en place un « fonds friches » qui sera abondé de 40 millions d'euros par an en 2021 et 2022, à parts égales par la Région et l'État (engagement contractualisé dans le CPER 21-27).

L'État et la Région mettront également en œuvre grâce à leur effort conjoint de relance des actions dans le domaine de la qualité de l'eau et des sols : sobriété foncière, réduction de l'imperméabilisation des sols, aménagements des berges et renaturation.

## **5. La Santé**

La crise a conduit l'État et la Région à consentir des efforts très importants en matière de fourniture de masques, d'hébergements de soignants, d'augmentation des capacités de dépistage des Franciliens ou encore d'information du public. Le partenariat depuis plusieurs années entre l'État, via l'ARS, et la Région s'approfondit dans le cadre de l'effort de relance, avec notamment la mobilisation du Fonds de modernisation et d'investissement en santé, ou le soutien à l'innovation (télémédecine), suivant en ces matières les orientations du Ségur de la santé. L'action conjointe pour améliorer l'accès aux soins des Franciliens partout sur le territoire sera intensifiée, à travers notamment l'aide de la région à l'installation des professionnels de santé ou encore le soutien au renforcement de la coordination des professionnels de santé. En outre, la santé des femmes et la santé des jeunes constituent des priorités régionales, pour lesquelles la Région et l'Etat trouveront des synergies permettant d'intensifier les actions mise en place.

Plus spécifiquement, les crédits de la relance en Île-de-France seront engagés dans la rénovation thermique dans le domaine de la santé.

La Région s'engage enfin en faveur du logement des soignants et des travailleurs-clé de la crise sanitaire afin d'apporter des réponses aux difficultés de logement rencontrées par ces publics qui sont nombreux à supporter des temps de trajet importants s'ajoutant à la pénibilité de leurs missions.

## **6. La solidarité et la cohésion sociale**

La crise a entraîné une augmentation du nombre de personnes en situation de précarité. Dans le cadre de la relance, le secteur immobilier a été mobilisé par l'État et la Région afin d'accélérer la

construction et la rénovation thermique de logements locatifs notamment sociaux, ou instaurer de nouvelles garanties sociales.

Le logement locatif social fait en particulier l'objet d'une initiative conjointe de l'État et de la Région afin de répondre aux besoins qui s'expriment sur le territoire en la matière.

Dans le cadre du plan de relance, l'État et la Région co-financent en particulier les projets de résidences destinés aux étudiants les plus en difficulté tout comme les foyers jeunes travailleurs ou les résidences dédiées aux jeunes actifs. Afin de lutter contre la précarité étudiante, le financement en PLAI des logements étudiants en vue de la production d'une offre à loyer minoré accessible aux étudiants les plus défavorisés sera envisagé.

Le soutien aux familles, aux lycéens et étudiants précaires, et la lutte contre la précarité, notamment en aidant les associations qui travaillent par exemple dans le domaine de l'hébergement d'urgence, constituent également une priorité commune et un domaine d'action partagée de l'État et de la Région.

Fait à,

Le

En deux exemplaires originaux

La Présidente du Conseil régional d'Île-de-France    Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris